

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DE L'USINE DE TRAITEMENT
D'EAU POTABLE DE SAINTE-FOY

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET
TECHNIQUES – DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet de réfection et de mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable de Sainte-Foy consiste en la fourniture de biens et services par des entreprises spécialisées pour des travaux de construction, de reconstruction, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de renforcement, de modification, de déplacement, de remplacement, de démolition, d'aménagement, de réaménagement, de décontamination, d'accessibilité, d'éclairage, d'aménagement extérieur et intérieur ainsi que d'autres travaux divers et imprévus.

2. L'embauche de personnel d'appoint et l'octroi des contrats de services professionnels et techniques sont requis dans les domaines de l'arpentage, de l'ingénierie, de l'architecture ou dans d'autres disciplines appropriées pour la réalisation des analyses primaires, des études de faisabilité, des études d'avant-projet, pour l'élaboration de plans et devis, pour la surveillance de travaux, pour l'élaboration d'un audit, pour l'amélioration ou l'ajout d'équipements ou pour tout autre besoin nécessaire à la réalisation du projet décrit à l'article 1.

3. Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

4. Le coût du projet décrit aux articles, 1, 2 et 3 est estimé à la somme de 9 000 000 \$.

TOTAL : 9 000 000 \$

Annexe préparée le 1^{er} octobre 2014 par :

Patrick Dion
Conseiller en gestion administrative
Service des travaux publics